

DEMANDE D'AUTORISER LE DIRECTEUR GENERAL A ESTER EN JUSTICE

DELIBERATION BCA 2025 M04 58
Bureau du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2025

Membres délibérants présents :

Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Nadège LANGLAIS, Mme Chantal NACIRI, Mme Gaëlle ROUTIER, M. Jean-Claude DAUPHIN.

Membres excusés avec pouvoir :

M. Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier

Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Vu la délibération CA M 01 12 du 7 janvier 2022

Vu la délibération CA 03 32 du 31 mars 2022

Le Conseil d'Administration du 7 janvier 2022 a délégué au Bureau la compétence énoncée à l'article R.421-16 alinéa 11 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Bureau « autorise, selon le cas, le Président ou le Directeur Général à ester en justice, en application des articles R.421-17 ou R.421-18 ; toutefois, en cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement d'une créance, le Directeur Général peut intenter une action en justice sans cette autorisation ».

Le Directeur Général s'engage à rendre compte des actions en justice qu'il a introduites à la plus prochaine séance du Conseil d'Administration, conformément à l'article R.421-18 alinéa 4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Considérant ce qui précède, il est demandé aux membres du Bureau de se prononcer sur :

- L'autorisation à donner au Directeur Général de poursuivre, au nom de Terres d'Armor Habitat, les actions en justice du Service Contentieux-Recouvrement mentionnées dans le tableau annexé en pièce jointe.

Le Bureau du Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré

- Autorise le Directeur Général à poursuivre, au nom de Terres d'Armor Habitat, les actions en justice du Service Contentieux-Recouvrement mentionnées dans le tableau annexé en pièce jointe.

Voté à l'unanimité

La Présidente, Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo